



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°13 – 18 mai 2022

## À RETENIR CETTE SEMAINE

### BETTERAVE

**Progression des pucerons verts en absence de protection de semence**

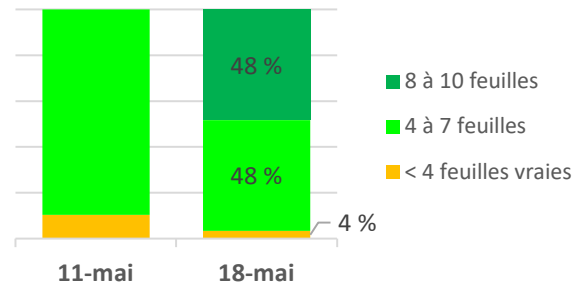
**Présence d'auxiliaires**

**Observations** : des premières pontes de charançons dans l'Yonne



## 1 Stade de la culture

Cette semaine, les stades vont de 4 feuilles naissantes à 10 feuilles avec une moyenne de 7 feuilles vraies (égal au stade moyen des 5 dernières années). La croissance s'accélère grâce aux températures élevées. Les terres calcaires accusent un retard de développement foliaire habituel.



## 2 Ravageurs ponctuels

### a. Observation

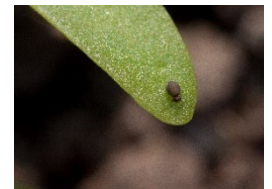
**Acariens** : 1 site des Ardennes mentionne la présence de tétranyques sous la face inférieure des feuilles. Ils se développent généralement lors de fortes températures, aux abords de chemins enherbés ou de luzerne. Ils provoquent des jaunissements et un aspect gaufré du feuillage. Des sensibilités variétales peuvent être identifiées.



**Pégomyies** : les premières larves sont observées sur 2 parcelles de l'est châlonnais. Ces mouches pondent des œufs sur la face inférieure des feuilles. Les larves migrent entre les deux épidermes en creusant des galeries transparentes et irrégulières qui brunissent en se desséchant. Le seuil de risque est de 10 % de plantes porteuses de larves n'est pas atteint.



**Collemboles** : ces petits arthropodes, se déplaçant par saut, de couleur jaune ou noire sont visibles sur 2 sites : Witry lès Reims (Marne) et Aussonce (Ardennes). Ils ne doivent pas être confondus avec des pucerons au stade aptère.



**Charançons** : les premières piqûres de *Lixus juncii* sont détectées sur la parcelle de Champlay dans l'Yonne.

Ce grand coléoptère (10 à 15 mm) est difficile à observer. Il est très craintif et se dissimule au moindre bruit en se laissant souvent tomber au sol.

Les symptômes se caractérisent initialement par l'apparition de points noirs sur les pétioles correspondant aux piqûres réalisées lors de la ponte (œuf de couleur jaune orangé).

Ensuite, les larves creusent des galeries jusqu'aux racines des betteraves entraînant des pertes de matière et augmentant le risque de développement de pourritures estivales.



### b. Analyse de risque

Les niveaux d'infestation en acarions, pégomyies et collemboles restent très faibles, sans impact pour la culture.

La période de risque du charançon débute avec ces premiers vols, notamment pour les départements de l'Yonne et de l'Aube, historiquement concernés.

### 3 Pucerons & auxiliaires

#### a. Observation

Dans le réseau sans NNI, 83% des sites déclarent la présence du puceron vert vecteur des jaunisses, *Myzus persicae* au stade aptère. Les infestations augmentent encore cette semaine avec 1 nouvelle parcelle au seuil de risque T1 et 2 parcelles atteignant le seuil de risque T2.

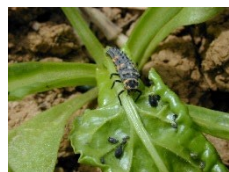
Dans le réseau avec NNI, quelques sites signalent la présence de jeunes aptères sans risque majeur de dissémination des virus.

Dans ces 2 réseaux, les vols d'adultes s'intensifient avec plus d'1/3 de parcelles concernées.

Des pucerons noirs *Aphis fabae* sont mentionnés dans 75 % des parcelles, toutes protections confondues. Les infestations se stabilisent avec en moyenne près de 20 % de plantes colonisées.

Différentes espèces d'auxiliaires sont remarquées dans le réseau : coccinelles, syrphes, chrysopes, araignées, hyménoptères parasitoïdes, staphylins et carabes.

L'élévation des températures et le réservoir de pucerons sont maintenant propices à leur activité. La diversité des stades observés (adultes, œufs et larves) présage d'une installation durable de ces régulateurs naturels.



Larve de coccinelle



Larve de chrysope



Larve de syrphe

#### b. Seuil de risque

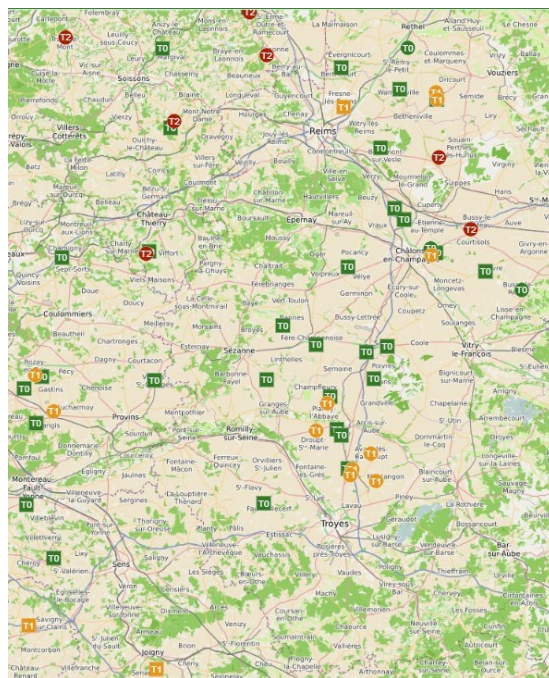
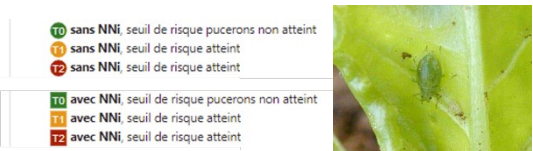
Le seuil de risque est de 10% de plantes porteuses de pucerons verts *Myzus persicae* au stade aptère. Le puceron noir ne joue principalement qu'un rôle de dissémination des virus dans les parcelles.

#### c. Analyse de risque

Les températures sont toujours favorables à leur développement. La surveillance des parcelles en absence de protection de semence spécifique (sans NNI) est essentielle.

Les situations protégées par la semence (avec NNI) présentent peu de risque de développement de viroses pour le moment. En effet, les virus ne sont pas transmis directement à la descendance et les observations ne montrent pas d'évolution des stades larvaires, ce qui laisse penser que les jeunes larves ne survivent pas.

Les auxiliaires vont contribuer à une régulation des populations de pucerons.



**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.**

**Observations :** Arvalis - Institut du Végétal , ATPPDA, Cérésia, CETA de l'Aube, CETA de Champagne, CETA Craie Marne Sud, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, COMPAS, CRISTAL UNION, DIGIT'AGRI, EMC2, EIMR Marjollet Regis, ETS RITARD, FREDON Grand Est, ITB, LUZEAL, NOVAGRAIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, SUNDESHY, TEREOS, CAPDEA, Terres Inovia, VIVESCIA.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Coordination et renseignements :** Joliane CARABIN - [joliane.carabin@grandest.chambagri.fr](mailto:joliane.carabin@grandest.chambagri.fr)



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".